

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2019-R-012

Séance du 14 mars 2019

**Avis concernant une demande d'autorisation de travaux en RNR des Isles du Drac :
installation de 13 piézomètres**

Lors de la séance du jeudi 14 mars 2019, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux déposée par Grenoble-Alpes Métropole concernant l'installation de 13 piézomètres sur le champ captant de Rochefort en réserve naturelle régionale des Isles du Drac.

Le CSRPN déplore que les relevés de végétation n'aient pas été réalisés à la bonne saison.

Le CSRPN émet un avis favorable pour cette demande de travaux en RNR des Isles du Drac sous réserve :

– de nouvelles prospections fin avril avec la présence d'un écologue de la réserve afin d'identifier toutes les espèces protégées. En cas d'impact possible sur les spécimens détectés en avril, il conviendra de modifier l'implantation des piézomètres concernés.

– de la modification des cotations des espèces afin que les espèces à enjeu faible soient classées en enjeu modéré, les espèces à enjeu modéré en enjeu fort et les espèces à enjeu fort en enjeu très fort. Les espèces protégées du site étant à mettre a minima en enjeu modéré lorsqu'elles ne sont pas identifiées comme un enjeu de la RNR.

– de l'engagement du pétitionnaire à verser les données récoltées au gestionnaire de la réserve et à en autoriser l'usage.

– de la prise en compte des demandes faites par le comité consultatif de la RNR et de leur l'intégration dans la délibération du Conseil Régional.

– de la présentation devant le CSRPN du procédé de démantèlement des piézomètres hors d'usage.

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



Dans un souci de préservation de la faune, le CSRPN est favorable à la réalisation dans les meilleurs délais du débroussaillage de la zone identifiée dans le dossier.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS